

Classement tiré au sort par le CSA	Nicolas Sarkozy	François Hollande
Fin de vie et euthanasie	Application de la loi Leonetti du 22 avril 2005 : elle interdit l'obstination déraisonnable (acharnement thérapeutique) et l'euthanasie. Développement prioritaire des soins palliatifs.	Légalisation de l'euthanasie (présentée sous l'expression "assistance médicalisée pour terminer sa vie dans la dignité"), dès la première année du quinquennat.
Famille et droits de l'enfant	Maintien du principe que le couple doit être formé d'un homme et d'une femme : - pour le mariage civil, - pour l'adoption d'un enfant.	Légalisation du "mariage" entre deux personnes du même sexe et de la possibilité d'adopter un enfant, dès la première année du quinquennat. Accès à la procréation artificielle pour deux femmes homosexuelles.
Bioéthique et recherche sur l'embryon (impliquant sa destruction)	Maintien du principe d'interdiction de la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires (même si des dérogations ont été introduites dans la loi du 7 juillet 2011).	Modification de la loi du 7 juillet 2011 pour autoriser explicitement la recherche sur les cellules souches embryonnaires (de façon "encadrée").
Avortement et éducation affective et sexuelle	Poursuite des actions pour faciliter l'accès à l'IVG. Mineures : maintien de principe de l'implication des parents pour accéder à la contraception.	Remboursement de l'IVG à 100%. Ouverture d'un centre IVG dans chaque hôpital. Mineures : contraception généralisée, gratuite, anonyme, sans autorisation parentale.

Résolument indépendante de tout parti politique et solidaire des plus fragiles, Alliance VITA constate que, sur deux questions de société essentielles (fin de vie et droits de l'enfant), les programmes de Nicolas Sarkozy et de François Hollande divergent radicalement.

Contrairement au candidat UMP, le candidat socialiste a inscrit dans ses engagements pour la première année du quinquennat deux graves dérives : l'euthanasie et le « mariage » homosexuel assorti d'un droit d'adopter des enfants et, pour deux femmes, d'accéder à la procréation artificielle. Ces projets de réforme sont contraires aux droits fondamentaux de la personne humaine :

- droit des personnes âgées, malades ou dépendantes d'être accompagnées et soignées jusqu'au terme naturel de leur vie, sans acharnement thérapeutique ni euthanasie ;
- droits des enfants d'être conçus et élevés – sauf accident de vie – par un père et une mère.

Ces deux transgressions sans précédent provoqueraient un nouveau basculement de société en bouleversant l'organisation sociale, avec de graves répercussions sur la politique familiale, économique et de santé, sur la lutte contre la précarité, etc.

Fondée sur la protection de la vie et de la dignité humaines, Alliance VITA n'a pas vocation à donner des consignes de vote. Cependant, face à des perspectives très difficilement réversibles, et dont les victimes seraient les personnes les plus vulnérables, VITA ne peut qu'appeler chaque électeur à refuser les transgressions historiques annoncées par François Hollande, ce qui nécessite de porter sa voix sur Nicolas Sarkozy. De plus, VITA met en garde contre la tentation du vote blanc, inefficace au moment où il est vital de s'engager contre ces graves dérives.

VITA a travaillé au jour le jour pendant le quinquennat qui s'achève pour faire avancer la cause de la vie. Quel que soit le vainqueur du scrutin du 6 mai 2012, elle restera vigilante et mobilisée auprès des responsables politiques pour une société solidaire des plus fragiles.